

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1448

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 81 QUATER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« *Art. L. 551-3.* – Le représentant de l'État dans le département... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.